

Conseil communal du 4 septembre 2023

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point 2. Informations

- **Notons** la réponse de la Ministre Tellier à notre courrier concernant l'accès du **bétail aux cours d'eau**, autorisés de façon limitée.

- Achats divers pour les écoles - Absence de marchés publics

- Conformément à la loi, le Conseil communal est informé des décisions n° 37 (10/07/23), 52 (31/07/23), 27 (14/08/23), 28 (14/08/23) décidant de recourir à l'article 60 (Règlement général sur la comptabilité communale).

- La lecture des motivations de la cause de « non-paiement » par la Directrice financière fait apparaître un argument constant, à savoir que la Directrice financière pointe l'absence de marchés publics.

Il semble donc que cette pratique soit courante à Durbuy. Remercions la Directrice financière faisant fonction (qui vient de nous quitter) pour ses analyses argumentées.

Réaction du Collège : aucune.

Point 5. Régie Foncière - Situation de caisse du 30/06/2023 - Prise de connaissance

Question :

- Concernant la situation de caisse de la Régie Foncière, la Directrice Financière faisant fonction signale une difficulté de trésorerie. Quelle en est la cause et y avez-vous remédié ?

Réaction du Collège :

- paiements de la clôture du Compte BPost ;
- paiements importants pour l'expropriation du parking nord à Durbuy-Vieille-Ville.

Point 6. Sanctions Administratives Communales - Entrée en vigueur du Décret du 8 mars 2023 relatif aux déchets - Adaptation du Règlement Général de Police

APPROUVÉ

QUESTION :

- lors du travail de constat par les agents communaux « constatateurs », y a-t-il, préalablement, un contact et une audition de l'auteur.e lorsqu'il est connu.e, ceci dans un but pédagogique et d'efficacité ?

Réaction du Collège : OUI. C'est le souhait du Collège : la réflexion est en cours.

Point 8. Maillage vert et bleu en milieu rural. Désignation d'une équipe d'auteur de projet pour une mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux. Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROUVÉ

Pour information :

- la subvention est de 390.060 €, presque 400.000 €, accordé par la Ministre Tellier, frais d'honoraires évalués à 50.000 € ;
- le projet Durbuysien s'intitule « Développement de couloirs écologiques dans une zone agricole ». En fait, il s'agit de plantation de haies ;
- localisations : à Oneux et à Izier, dans une zone agricole ; le long de chemins. L'entretien serait communal.

Point 9. Aménagement de l'itinéraire régional de longue distance « la véloroute W8 Entre Fagnes et Famenne » sur le territoire communal - Estimation : 189.765 € - 17.550 € (intérêts créditeurs) donnant un montant de 172.215 €

ABSTENTION

Information reçue du Collège en réponse à mes questions :

- coût total du projet de la véloroute = 1,5 à 2,5 millions
- route en béton en 1 X 3 m plutôt que 2 X 1,50 m
- tracé en Luxembourg : Martelange - Vielsalm - Manhay - Erezée - Durbuy
- longueur du bétonnage sur la commune = 1,8 km (entre Oppagne et le Ravel du Tram vers Erezée, et un autre tronçon à Tour. Il s'agit en fait de la bétonisation de chemins agricoles : bien joué de leur part !
- ne pas adhérer au préfinancement proposé par Idelux
- aucun plan n'a été joint au dossier, ni aucun dossier technique : je l'ai réclamé.

Je me suis abstenu : promotion du vélo > < bétonisation.

Point 12. INONDATIONS - Aqueducs de traversée de voirie (RN806) à Juzaine. Approbation des conditions et du mode de passation. Estimation: 306.000 + TVA

APPROUVÉ

Informations suite à mes questions :

- il s'agit en fait de la pose de nouveaux tuyaux d'aqueduc pour une meilleure récolte des eaux de ruissellement et, ensuite, de la réfection en partie des voiries Inzès Vâs et Tombeux à Juzaine.

- travaux non subventionnés (non repris dans l'enveloppe de ± 825.000 € accordé par la Wallonie pour les réparations post-inondations à Bomal)

reporté - Point 14. Sécurité. Réglementation utilisation parking "Maison Citoyenne" à Barvaux.

Il s'agissait de réserver les 5 places de parking situées face à l'ancienne Maison citoyenne (qui n'existe plus, car devenue Maison des Jeunes en devenir), juste en face de la sortie latérale de l'église, à destination des personnes qui rejoignent les activités de la salle Multi-activités.

Le point a été reporté suite à mes questions :

- Comment faire respecter l'interdiction de se parquer en cas d'enterrement ou autre événement ?

- comment savoir qu'une personne garée se trouve à la salle « multi-activités »

- pourquoi ne pas créer un simple « dépose-minute » ?

Réaction du Collège :

Point reporté, car pas assez abouti.

Point 17. Service Patrimoine. Déclassement et vente d'une partie du chemin vicinal n°12 à Grandhan rue de Lamorteau. Approbation du projet d'acte. Prix: 32.500,00 € pour 449 m² = 78 €/m²)

REFUSÉ

Question :

J'ai déjà voté contre le principe de vente lors d'un précédent Conseil communal : tout chemin communal fait partie des communs, du patrimoine ancestral communal. Je serai toujours contre la vente du moindre morceau de chemin.

Point 20. Régie foncière. Lotissement El Cwene à Heyd / Fossé Bodelot. Décision de principe de la vente des lots. Prix : entre 55.000€ et 65.000€/parcelle (= ± 82 €/m²)

ABSTENTION

Prise de position :

- dans l'esprit du **Stop béton** initié par la Wallonie, il est grand temps d'arrêter de créer des lotissements en extension de villages, le long des routes. Une vision pour nos villages est de concentrer l'habitat à l'intérieur, de privilégier la l'achat-rénovation de maisons existantes, et d'y repérer les terrains à bâtir non construits.

Point 21 . Vente de bois marchands – Conditions de vente et approbation des clauses particulières.

APPROUVÉ

Question :

- l'arrêté du Gouvernement Wallon de 2014 permet aux propriétaires publics tels que les communes de vendre 15 % de leurs grumes¹ en appel d'offre restreint aux scieries locales inscrites dans le système ;
- avec une limitation de ces lots à un maximum de 35.000 € ;

Question :

- **lors d'un dépôt de motion en soutien à la filière bois (en séance du 8 novembre 2021)**, j'avais suggéré que la commune mette en application cette possibilité, afin de soutenir la filière locale et éviter les envois de bois à l'étranger, notamment en Chine. Vous m'aviez dit souhaiter consulter le DNF sur le sujet. Or, le cahier des charges présenté ici concerne des ventes publiques. Où en êtes-vous dans les ventes de gré à gré ?

Réaction du Collège : réunion prochainement avec DNF le 21 septembre. Le sujet sera évoqué. Un retour m'a été promis. J'y veillerai.

Eric Jurdant
Conseiller communal

¹Selon Larousse : *Tronc de l'arbre abattu, écimé et débarrassé du houppier ainsi que des branches.*